

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU BUDGET PRINCIPAL 2019 – Ville de MIREVAL -**

LE CADRE GENERAL DU BUDGET

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la LOI Notre du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site Internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, spécialité et équilibre.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (ou 30 avril les années de renouvellement des assemblées locales), et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2019 a été voté le 10 avril 2019 par le conseil municipal.

Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouverture des bureaux. Ce budget est établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt tout en poursuivant les opérations d'investissement envisagées ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'État, de la Région, du Conseil Départemental et de Sète Agglopolie Méditerranée (SAM).

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité.

- D'un côté, la section de fonctionnement, incluant notamment les dépenses d'entretien courantes des bâtiments, le versement des salaires et indemnités, les dépenses nécessaires au fonctionnement des différents services ;
- De l'autre, la section d'investissement, qui a vocation à préparer l'avenir avec des opérations d'ampleur variable visant à améliorer ou à conserver le patrimoine communal.

BUDGET PRINCIPAL 2019

Le budget principal de la ville pour l'exercice 2019 s'équilibre à 3 726 923 € en fonctionnement et à 798 974 € en investissement.

a) Dépenses de Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2019 s'élèvent à 3 726 923 €.

Les salaires représentent 43% des prévisions de dépenses de fonctionnement de la commune.

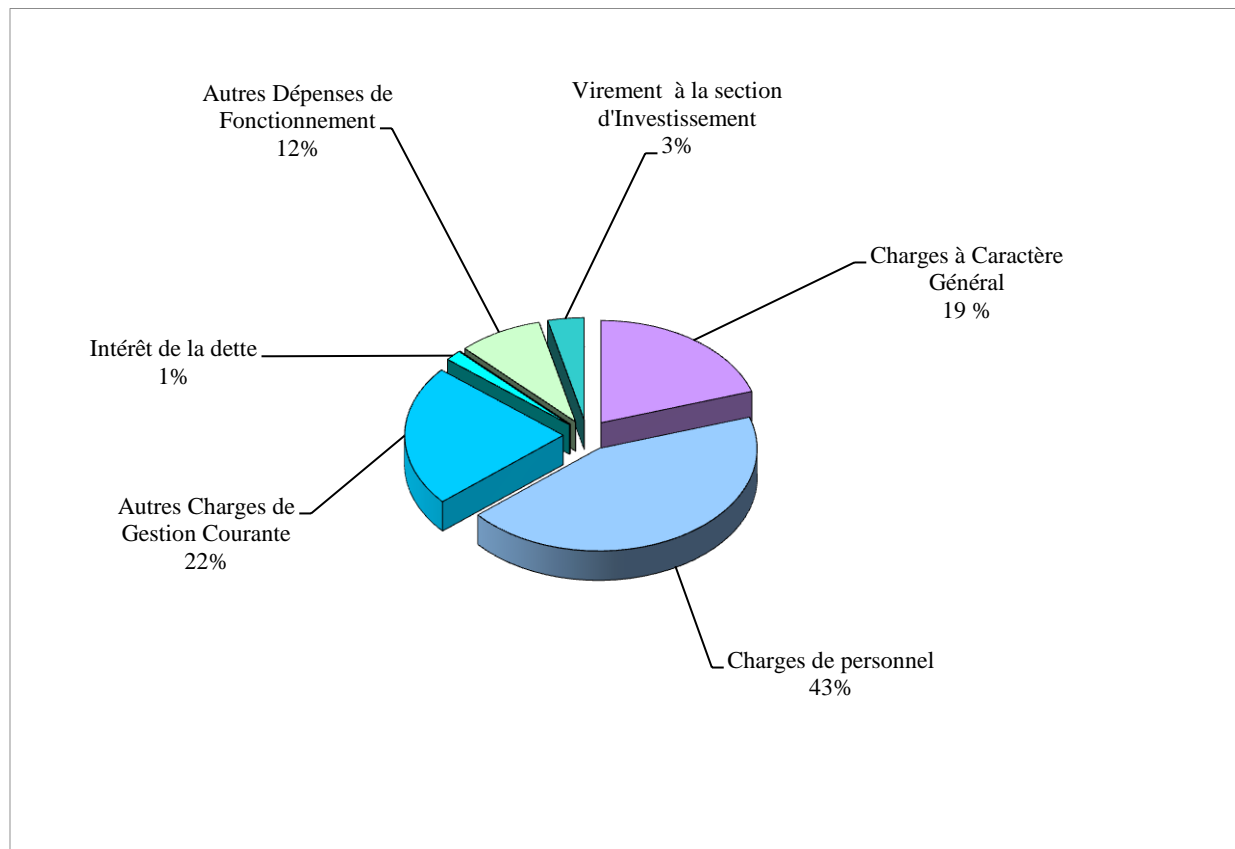
L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Dépenses Fonctionnement		Total des Prévisions
011	Charges à Caractère Général	746 540 €
012	Charges de Personnel	1 630 000 €
022	Dépenses imprévues	30 000 €
042	Autres Dép. Fonctionnement (amortissements)	290 213 €
023	Virement à la section d'inv.	137 931 €
65	Autres charges de gestion courante	829 979 €
66	Charges financières	62 196 €
Total Dépenses de fonctionnement		3 726 923 €

- Chapitre 011 : Dépenses à caractère général : ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement des structures et des services (eau, électricité, téléphone, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, impôts et taxes payées par la commune, primes d'assurances, contrat de maintenance...).
- Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.
- Chapitre 022 : Ce chapitre prévoit une réserve pour dépenses imprévues.
- Chapitre 042 : Opérations d'ordre : cela correspond à la dotation obligatoire aux amortissements pour l'exercice 2019.
- Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante :
Ce chapitre prévoit :
 - le versement des indemnités aux élus et les cotisations afférentes,
 - les subventions de fonctionnement versées aux associations,
 - la subvention au CCAS qui s'élève à 20 000 €,
 - la subvention versée au budget annexe S.E.J.M qui s'élève à 449 629 €.

- Chapitre 66 : Charges financières : cela concerne le remboursement des intérêts des emprunts.
- Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : cela concerne en outre, le reversement à un agent de sa cotisation prévoyance suite à son départ à la retraite.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



b) Recettes de Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement espérées pour l'année 2019 représentent € 3 099 799 auxquelles il convient d'ajouter le résultat de fonctionnement reporté de € 627 124 soit un montant total de recettes de fonctionnement pour l'année 2019 de € 3 726 923.

Recettes de Fonctionnement		Total des Prévisions
002	Résultat de fonctionnement 2018 reporté	627 124 €
013	Atténuation de charges	476 312 €
70	Produits des services des domaines	42 000 €
73	Impôts et taxes	2 077 174 €
74	Dotations et Participations	429 713 €
75	Autres produits de gestion courante	74 600 €
Total Recettes de Fonctionnement		3 726 923 €

- Chapitre 002 : Ce chapitre comprend le résultat de fonctionnement 2018 reporté.
- Chapitre 013 : Il comprend les remboursements de rémunérations de personnel suite entre autre, aux arrêts maladie et accidents de service.

- Chapitre 70 : Il concerne les produits des services, domaines et ventes directes.
Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les encaissements des billets vendus pour les spectacles du Centre Culturel Léo Malet, les ventes de concessions dans les cimetières, le versement de redevances d'occupation du domaine public versées par GRDF et ENEDIS.
- Chapitre 73 : Il concerne les impôts et taxes.
Le montant des impositions directes, 1 680 000 € représente 45% du total des prévisions pour ce chapitre. A cela s'ajoute, l'attribution de compensation du transfert de charges versée par Sète Agglopolo Méditerranée (SAM) 265 974 €. D'autres recettes ne sont pas négligeables notamment la taxe sur la consommation finale d'électricité pour 65 000 € et la taxe additionnelle aux droits de mutations pour 65 000€.

Lors du vote du budget, le conseil municipal a fixé le taux des impositions.

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 1 680 000 €.

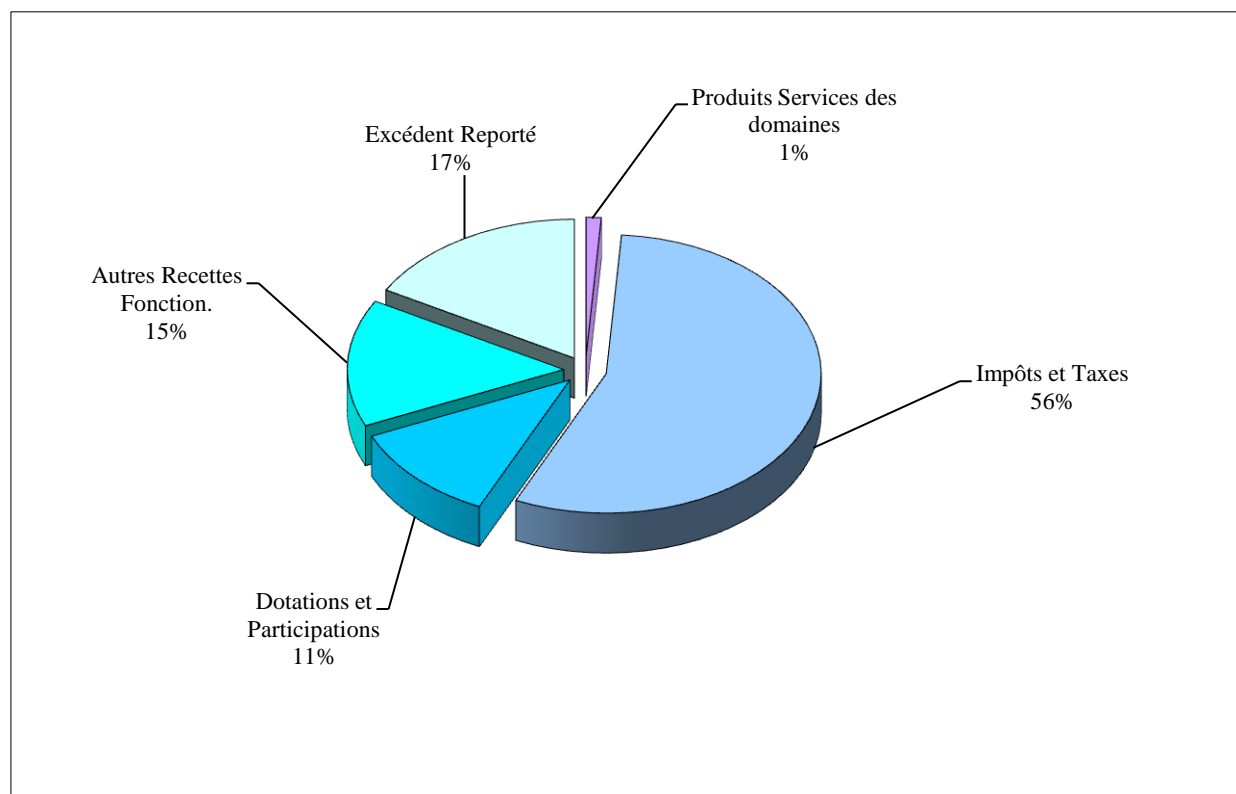
- Les taux :

- Taxe Habitation : 19.65%
- Taxe foncière sur le bâti : 20.75 %
- Taxe foncière sur le non Bâti : 118.25%

Ces taux n'ont pas été augmentés depuis 2016.

- Chapitre 74 : Il concerne essentiellement les Dotations de l'Etat.
La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 240 113 €. Encore en nette diminution par rapport à l'année précédente : l'effort de contribution au redressement des finances publiques commencé en 2014, nous prive cette année de 5 998 €.
(montant DGF 2016 : 271 487€, montant 2017 : 250 065€, montant 2018 : 246 111 €)
Il comprend également les autres dotations, comme la dotation de solidarité rurale d'un montant de 45 600 €, la dotation nationale de péréquation de 124 000 € et la compensation de l'Etat au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux de 20 000 €.
- Chapitre 75 : Il concerne les autres produits de gestion courante.
L'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué par l'encaissement des locations des immeubles, et du reversement d'une partie de l'excédent de fonctionnement du budget annexe S.E.J.M de 52 600 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



II La section d'investissement

1/ Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Toutes les dépenses font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériels informatiques, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

a) Dépenses d'investissement

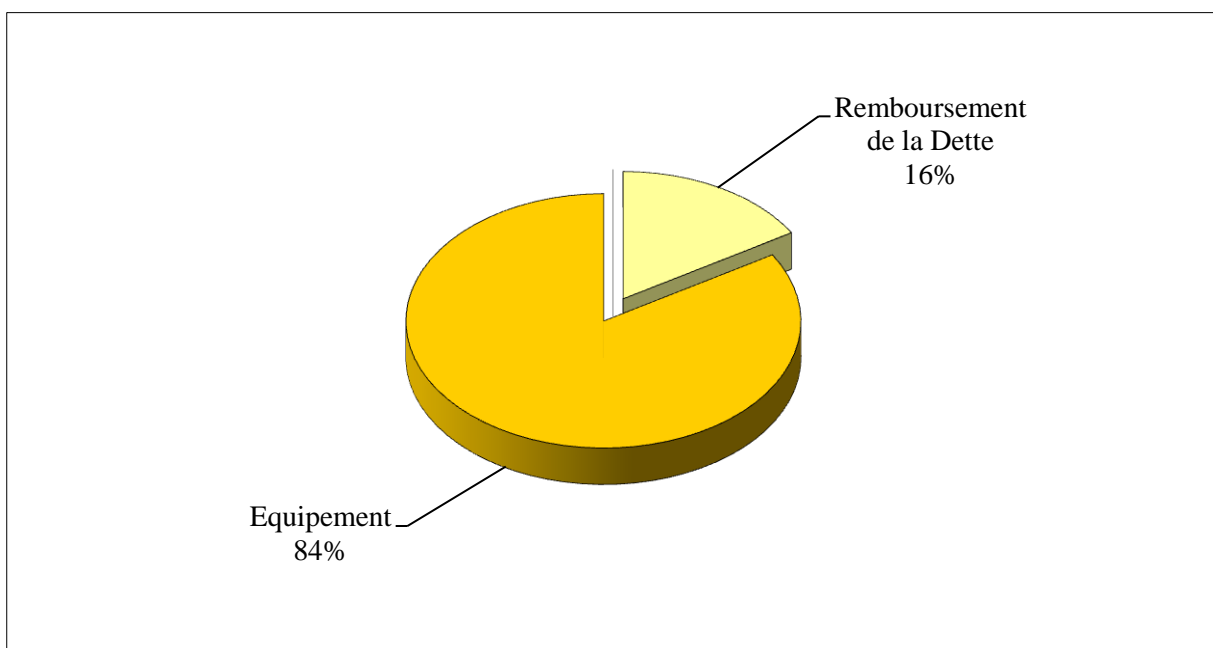
Dépenses d'investissement		Total des Prévisions
16	Remboursement Emprunts (Capital)	130 218 €
Total Opérations Financières		130 218 €
Opérations d'équipement		
20	Immobilisations Incorporelles	63 013 €
21	Immobilisations Corporelles	198 549 €
23	Immobilisations en Cours	404 134 €
2031/931	Opérations d'équipement PLU	3 060 €
Total Equipement		668 756 €
Total Dépenses d'Investissement		798 974 €

- Chapitre 16 : Ce chapitre concerne le remboursement du capital des emprunts d'un montant de 130 218 €.
- Chapitre 20-21 et 23 : Ces chapitres concernent l'ensemble des projets prévus sur l'année 2019 pour un montant de 668 756 € soit 83% du total des prévisions.

Les principaux projets de l'année 2019:

- ✚ Aménagement des jardins communaux ;
- ✚ Façade du bâtiment de l'Hôtel de Ville et aménagement de la salle des mariages ;
- ✚ Maîtrise d'œuvre de l'esplanade Louis Huillet ;
- ✚ Remplacement du rideau de scène du Centre Culturel Léo Malet ;
- ✚ Revêtement bicouche du chemin de la Gardelle ;
- ✚ Equipement de 3 vidéos projecteurs supplémentaires aux écoles (4 en 2018 pour un montant de 5943.65 €) ;
- ✚ Installation de films UV aux fenêtres des écoles ;
- ✚ Travaux d'aménagement et de mise en conformité du réfectoire de l'école ;
- ✚ Changement du lave-vaisselle de l'école ;
- ✚ Carrelage des sanitaires de l'école ;
- ✚ Installation de caméras de vidéo protection ;
- ✚ Achat d'un ordinateur pour la Police Municipale ;
- ✚ Installation de gradins démontables au stade de Foot ;
- ✚ Revêtement du sol de deux cours de tennis ;
- ✚ Installation d'un feu piéton ;
- ✚ Acquisition de nouvelles brosses de désherbage et de nettoyage, pour l'équipement du tracteur.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT



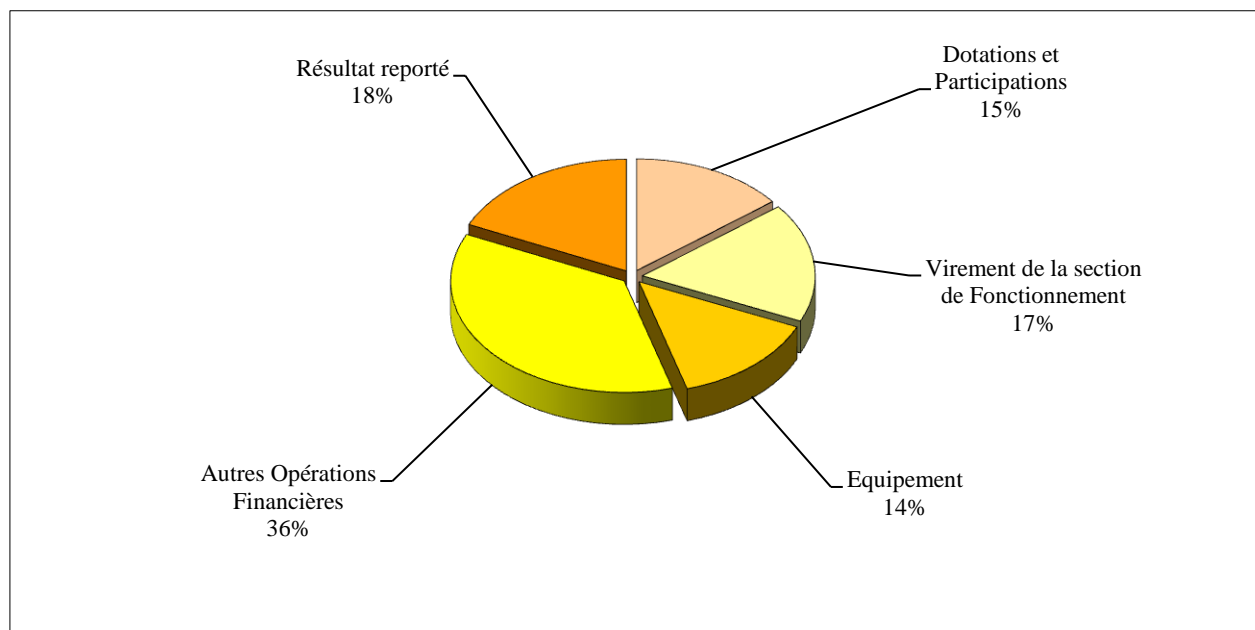
b) Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 225 814.00 € auxquelles il convient d'ajouter le report de l'excédent de l'exercice 2018 ➔145 015 €, le virement de la section de fonctionnement de ➔137 931 € et les amortissements de l'exercice en cours ➔ 290 214 € soit un total de recettes pour l'année 2019 de ➔ 798 974 €.

Recettes d'investissement		Total des Prévisions
001	Report excédent 2018	145 015 €
021	Virement Section de Fonctionnement.	137 931 €
040	Autres Op. Financières (amortissements)	290 214 €
10	Dotations	115 000 €
Total Opérations Financières		688 160 €
Opérations d'Equipement		
13	Subvention d'investissement	110 814 €
Total Recettes d'Investissement		798 974 €

- Chapitre 001 : Ce chapitre concerne le report du solde d'exécution de l'année 2018 pour un montant de 145 015 €.
- Chapitre 021: Ce chapitre correspond au virement de la section de fonctionnement pour un de montant de 137 931 €.
- Chapitre 040: Opérations d'ordre : cela correspond aux recettes d'amortissements pour l'exercice 2019.
- Chapitre 10 : Il concerne le remboursement du FCTVA pour un montant de 38 000 € et le versement de la taxe locale d'aménagement de 77 000 €.
- Chapitre 13 : Il concerne le versement des subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus comme entre autre, la mise en conformité de l'accessibilité, l'acquisition de nouvelles brosses de désherbage et de nettoyage, pour l'équipement du tracteur, les travaux d'aménagement et de mise en conformité du réfectoire de l'école...

RECETTES D'INVESTISSEMENT

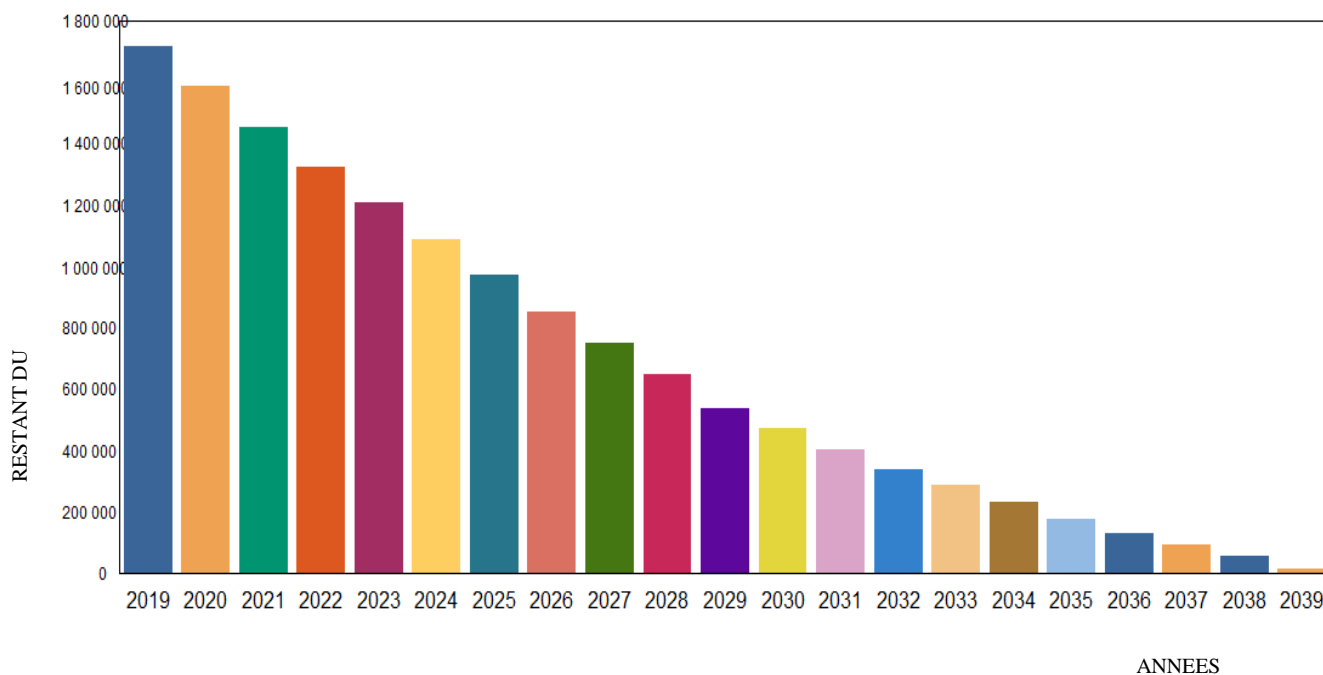


Etat de la dette :

- Emprunt logement social jusqu'au 01/2031
- Emprunt SAFER parcelle et Agence postale jusqu'au 01-2031
- Emprunt Travaux voirie, groupe scolaire et cellier jusqu'au 04/2021
- Emprunt Centre culturel jusqu'au 04/2039
- Emprunt Groupe maternelle jusqu'au 11/2025
- Emprunt travaux école maternelle et Halle des sports jusqu'au 11/2033
- Emprunt requalification Equipements sportifs jusqu'au 12/2028
- Emprunt acquisition tracteur et véhicule RTV jusqu'au 08/2023

Pour l'année 2019, le montant du capital remboursé sur les emprunts s'élève à 130 218,09 € et le montant des intérêts à 62 195,50 €.

Evolution de la dette sur le 'restant dû'



BUDGET ANNEXE 2019

SERVICE ENFANCE JEUNESSE MIREVALAIS

Ce budget a été créé au 1^{er} janvier de l'exercice 2018.

Il regroupe les activités périscolaires, l'accueil des mercredis, la garderie du matin/soir, et le centre de loisirs (ALSH).

Ce budget n'a qu'une section de fonctionnement qui s'équilibre à 669 491 €.

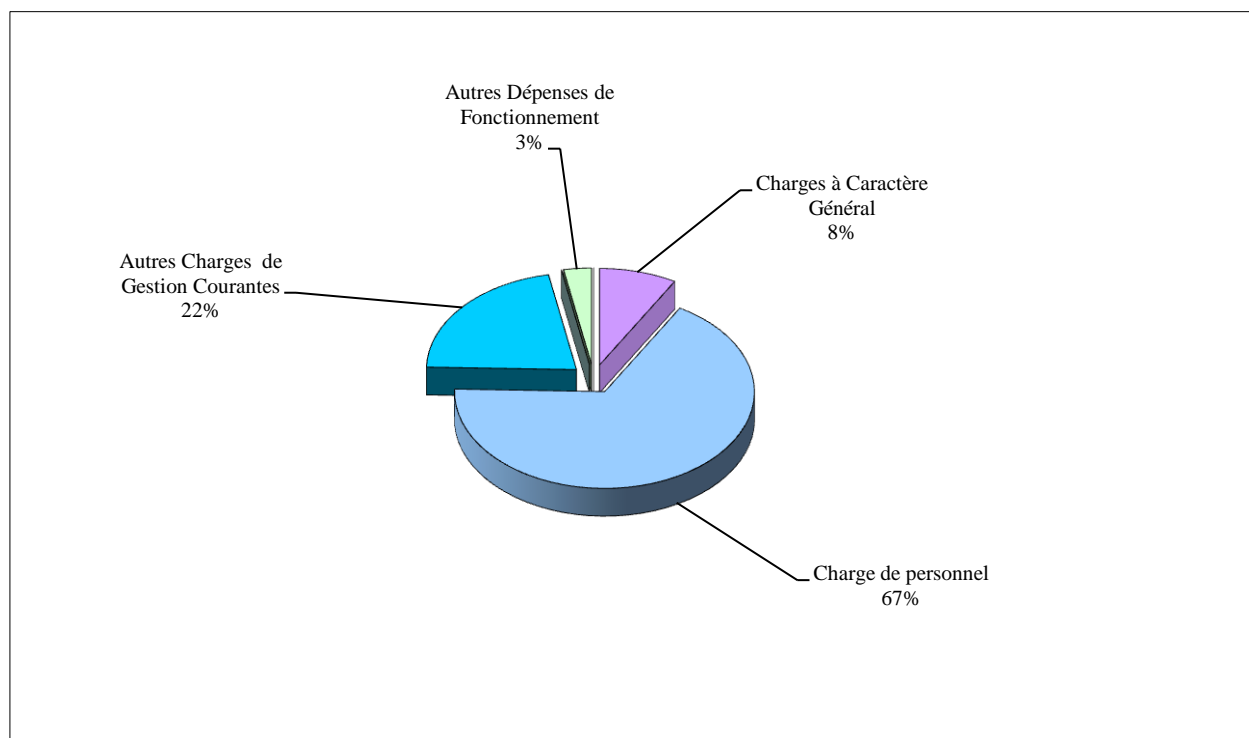
Il nécessite une subvention d'équilibre de 449 629 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses Fonctionnement	Total des Prévisions
011 Charges à Caractère Général	55 979 €
012 Charges de Personnel	448 912 €
022 Dépenses Imprévues	20 000 €
65 Autres Charges Gestion Courante	144 600 €
Total Dépenses de fonctionnement	669 491 €

- Chapitre 011 : Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les dépenses à caractère général regroupant également les frais des activités du centre de loisirs, les locations de véhicules pour se rendre aux activités, comme le cinéma, le Golf ...les sorties péri et extra scolaires.
- Chapitre 012 : Représente les charges de personnel.
- Chapitre 022 : Ce chapitre prévoit une réserve pour dépenses imprévues.
- Chapitre 65 : Il concerne le règlement des repas servis durant l'année aux enfants soit 92 000 €, et le reversement d'une partie de la part de l'excédent 2018 soit 52 600 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes de Fonctionnement	Total des Prévisions
002 Résultat de fonctionnement reporté	53 579 €
70 Produit des Services des Domaines	141 400 €
74 Dotations et Participations	472 352 €
77 Produits exceptionnels	2 160 €
Total Recettes de Fonctionnement	669 491 €

- Chapitre 002 : Montant reporté du résultat de fonctionnement 2018.
- Chapitre 70 : Ce chapitre représente l'encaissement de la participation des familles pour le versement des repas, de l'accueil du matin et soir et des activités de l'ALSH.
- Chapitre 074 : Versement de la subvention de la commune 449 629 € et versement participatif de la Caisse d'allocations familiales CAF 22 723 €.
- Chapitre 077 : Concerne le versement attendu de la MSA.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

